

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_057 - FINANCES VIREMENT DE CRÉDITS DU COMPTE 2111 AU 21751 DE L'OPÉRATION 2501 (FONGIBILITÉ DES CRÉDITS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2024_147 en date du 16 décembre 2024 portant approbation des budgets primitifs 2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2025_028 en date du 14 avril 2025 portant approbation des budgets supplémentaires 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2024_120 du 16 décembre 2024 déléguant au Président, pour l'année 2025, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),

Considérant que depuis le vote des budgets primitifs du 16 décembre 2024 et des budgets supplémentaires du 14 avril 2025, certains mouvements de crédits s'avèrent nécessaires sur le budget principal 2025 au niveau du chapitre 21 (Immobilisations corporelles) et de l'opération 2501 (VOIRIE 2025),

Considérant qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits de 46 000 € du compte 2111 (chapitre 21), compte sur lequel les crédits y sont suffisants, au compte 21751 de l'opération 2501,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-020 : Terrains nus	46 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21751-2501-VOIRIE 25-844 : VOIRIE 2025	0.00 €	46 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	46 000.00 €	46 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	46 000.00 €	46 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 11 juillet 2025,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais